

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 22
Votants : 27

N° ordre : DE-25-07

N° ordre dans la séance :
DE-08042025-04

Date de la convocation :
26/03/2025

Date de la publication :

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Marc GUILLAND, Marie-Françoise SONZOGNI (procuration à Danielle CALLET), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Mélisande MACONE, Éric BONNET, Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Dominique SCALMANA, Christelle MARCHAND, Emilie VALTON (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Déborah GLEYZE (procuration à David TREBOZ), Katerina CHAPMAN

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

TAUX 2025 DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – (ERREUR MATERIELLE)

Monsieur David TREBOZ, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal de bien vouloir voter les taux de la fiscalité directe locale sans augmentation par rapport à 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve les taux suivants pour l'année 2025 :**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,90 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,94 %**
 - **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,96 %**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
Robert VILLARD



Le Maire
Franck ANDRE MASSE

